

Extraits du Règlement Intérieur concernant l'inscription à CAP Danse

Certificat médical

CAP Danse n'étant pas affiliée à une fédération, le certificat médical n'est pas obligatoire. **Il est de votre responsabilité de pratiquer ou faire pratiquer cette activité danse à votre enfant.** Si un problème médical surgit durant une séance, l'association vous contactera ou appellera les secours.

Les règlements

(à l'ordre de « CAP Danse »)

L'adhésion FAMILIALE de 20€ est à régler lors de l'inscription, pour garantir une place dans le cours inscrit. En cas d'annulation après le 15 septembre, elle sera retenue.

L'inscription à CAP Danse vaut **ENGAGEMENT A L'ANNEE**, la cotisation est due pour l'année scolaire en cours.

Cap Danse propose une facilité de paiement en 3 chèques/prélèvements encaissés trimestriellement ou en prélèvements mensuels (3 ou 10 fois) le 15 du mois. Les cotisations annuelles (confirmation de l'inscription) sont payables **à partir du 1^{er} juin et avant le 1^{er} cours.**

Période d'essai

Pour les nouveaux élèves, en début d'année scolaire, une inscription « **période d'essai de 3 cours** » est possible contre un chèque de 20€, en plus de l'adhésion obligatoire.

- En cas d'arrêt, l'adhésion et la cotisation « essai » seront conservées (soit 40€), mais votre/vos autres chèques ou mandat de prélèvement vous seront restitués.
- Si l'élève poursuit, les 20 € d'essai seront déduits de la cotisation annuelle qui sera encaissée selon le mode choisi. (Prélèvements ou chèques)

Abandon

En cas d'abandon, **aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure** : blessure dûment attestée par certificat médical, déménagement (sur production d'un justificatif) et sur décision du Conseil d'Administration.

Représentations, spectacles

Les **représentations** (spectacles - événements communaux) organisées par CAP Danse sont **obligatoires** pour les élèves inscrits au **Cursus Académique**.

Pour les autres élèves, une **confirmation de participation** aux galas est à donner au plus tard le 1 février de l'année scolaire en cours.

Cursus Académique

Les élèves engagés dans ce cursus ont une **obligation de suivre 2 ou 3 cours** selon le cycle où ils se trouvent.

S'inscrire en cursus implique donc de faire preuve d'assiduité et de motivation, ce cursus permettant d'obtenir des diplômes reconnus nationalement. (voir la fiche explicative des Cours et Formations dispensés).

Les cours « loisirs » proposés permettent quant à eux de ne suivre qu'un seul cours.

CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement et de suppression des données le concernant auprès de la direction. Vos données personnelles serviront uniquement à la gestion et transmission **d'informations internes** à l'association.

Lors de ses activités, CAP Danse pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes.

La participation à ces activités vaut ACCORD IMPLICITE à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école sur tout support ou à des fins pédagogiques.

En cas de DESACCORD concernant ce DROIT A L'IMAGE, le faire savoir en cochant NON lorsque cet accord sera demandé.